Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 20 septembre 2023

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL

Observations sur le procès-verbal du Bureau syndical de la réunion du 21 juin 2023

Désignation d'un secrétaire de séance

Agenda

Jeudi 5 et vendredi 6 octobre 2023 : Carrefour des collectivités – signature convention transition écologique avec Enedis le 06/10 à 10h

Mercredi 18 octobre 2023 (17H00) : Commission Paritaire de l'Energie

Jeudi 16 novembre 2023 (14H30) : Conférence loi NOME

~~**Samedi 18 novembre 2023 (9H-14H) : Assises de la Transition Energétique (AMF)**~~
(Manifestation officiellement annulée par l'AMF)

Jeudi 23 novembre 2023 (18H30) : Comité syndical – Espace 70

Jeudi 30 novembre 2023 (18H30) : Comité syndical – Espace 70 (si absence de quorum)

Désignation	Montant HT	Etude de faisabilité	Consultation Moe	APD	DCE	Consultation entreprises	Démarrage travaux
Chaufferie de Moimay	1 560 000,00 €	26/06/2017	14/04/2022	mai-23	sept-23	nov-23	févr-24
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 450 000,00 €	23/01/2021	02/09/2022	en attente APD modifié sept-23	janv-24	févr-24	juin-24
Chaufferie de Apremont	360 000,00 €	14/03/2022	05/01/2023	juil-23	sept-23	nov-23	mars-24
Chaufferie de Coisevaux	630 000,00 €	09/05/2022	05/01/2023	sept-23	janv-24	févr-24	juin-24
Chaufferie de Dampierre/Salon	1 300 000,00 €	06/01/2023	MOe juin-23 - arrêté Préfecture 08/2023	janv-24	mai-24	juin-24	oct-24
Chaufferie de Champlitte	1 400 000,00 €	09/02/2023	MOe juin-23 - arrêté Préfecture 08/2023	janv-24	mai-24	juin-24	oct-24
Chaufferie de Neurey-les-la-Demie	1 200 000,00 €	16/03/2023	MOe juin-23 - arrêté Préfecture 08/2023	janv-24	mai-24	juin-24	oct-24
Chaufferie de Faverney	1 500 000,00 €	08/11/2022	transfert comité : 08/07/2023 - MOe oct-23	avr-24	sept-24	oct-24	févr-25
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	13/02/2023	transfert comité : 08/07/2023 - MOe nov-23	mai-24	oct-24	nov-24	mars-25
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	1 600 000,00 €	24/02/2023	transfert comité : 08/07/2023 - MOe oct-23	avr-24	sept-24	oct-24	févr-25
Centrale Hydro Pont-sur-l'Ognon	2 315 000,00 €	07/01/2018	04/07/2022	nov-24	mars-25	avr-25	juil-25
Ombrières siège Social SIED 70	200 000,00 €	31/01/2023	23/05/2023		juin-23	févr-24	avr-23
Rénovation siège social SIED 70 (décret tertiaire)	1 300 000,00 €	07/03/2023	nov-23	avr-24	juin-24	juil-24	sept-24
PV Arc-les-Gray - recyclerie Sytevom	130 000,00 €	08/07/2022			mai-23	juin-23 - CAO le 12/07/23	après le construction du bâtiment
PV Vesoul - stade René Hologne	280 000,00 €	20/09/2022	transfert de compétence sept-23		mars-24	avr-24	sept-24
PV Echenoz la Méline - préau école Flandrières	37 000,00 €	16/05/2022	transfert de compétence 24/11/2021			CAO le 16/03/22	avr-23
PV Vesoul - maison des associations	85 000,00 €	07/11/2022	transfert de compétence 15/03/2021			CAO le 16/03/22	juil-23
PV Coisevaux - maison des arts et de loisirs	100 000,00 €	04/10/2022	transfert de compétence 08/06/2022			CAO le 16/11/22	2024
PV Colombe les Vesoul - mairie/salle des fêtes	60 000,00 €	08/07/2021	transfert de compétence 24/06/2022			CAO le 16/11/22	2024
PV Franchevelle - mairie	26 000,00 €	27/07/2022	transfert de compétence 13/03/2021			CAO le 08/03/23	oct-23
PV Lure - école du Centre	50 000,00 €	28/12/2022	transfert de compétence 11/04/2022			CAO le 08/03/23	déc-23
PV Preigney - mairie	40 000,00 €	18/11/2022	transfert de compétence 18/11/2022		mai-23	CAO le 12/07/23 consultation infructeuse - à relancer oct-23	2024
PV Boult - atelier municipal	50 000,00 €	22/04/2022	transfert de compétence 19/05/2022		mars-24	avr-24	sept-24
PV Chargey-les-Gray - boulangerie	50 000,00 €	06/05/2022	transfert de compétence 05/07/2022		mars-25	avr-25	sept-25
PV Bougnon - école	40 000,00 €	21/07/2022	transfert de compétence 10/03/2023		mars-25	avr-25	sept-25
PV Bougnon - mairie	55 000,00 €	21/07/2022	transfert de compétence 10/03/2023		mars-25	avr-25	sept-25
PV Vesoul - crèche rue Serpente	70 000,00 €	20/09/2022	transfert de compétence sept-23		mars-26	avr-26	sept-26
PV Vesoul - école Henri Matisse	50 000,00 €	20/09/2022	transfert de compétence sept-23		mars-26	avr-26	sept-26
PV Perrouse - salle des fêtes/vestiaires	155 000,00 €	14/10/2022	transfert de compétence 30/11/2022		mars-25	avr-25	après le construction du bâtiment
Eolien Montbozon (SEM)		études en année 2023					
PV Courchaton (SEM)		enquête publique mars 2023	e recours, consultation AMo en cours, dépôt CRE effectué				

Désignation	Montant HT	Echeancier					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chaufferie de Moimay	1 560 000,00 €	60 000,00 €	1 500 000,00 €	- 598 400,00 €	- 149 600,00 €		
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 450 000,00 €	60 000,00 €	1 390 000,00 €	- 754 000,00 €	- 188 500,00 €		
Chaufferie de Apremont	360 000,00 €	40 000,00 €	320 000,00 €	- 182 400,00 €	- 45 600,00 €		
Chaufferie de Coisevaux	630 000,00 €	40 000,00 €	590 000,00 €	- 352 800,00 €	- 88 200,00 €		
Chaufferie de Dampierre/Salon	1 300 000,00 €		70 000,00 €	1 230 000,00 €	- 676 000,00 €	- 169 000,00 €	
Chaufferie de Champlitte	1 400 000,00 €		70 000,00 €	1 330 000,00 €	- 728 000,00 €	- 182 000,00 €	
Chaufferie de Neurey-les-la-Demie	1 200 000,00 €		70 000,00 €	1 130 000,00 €	- 624 000,00 €	- 156 000,00 €	
Chaufferie de Faverney	1 500 000,00 €		70 000,00 €	1 430 000,00 €	- 780 000,00 €	- 195 000,00 €	
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €		100 000,00 €	2 350 000,00 €	2 350 000,00 €	- 2 496 000,00 €	- 624 000,00 €
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	1 600 000,00 €		70 000,00 €	1 530 000,00 €	- 832 000,00 €	- 208 000,00 €	
Sous -total chaufferies	**15 800 000,00 €**	**200 000,00 €**	**4 250 000,00 €**	**7 112 400,00 €**	**- 1 761 900,00 €**	**- 3 406 000,00 €**	**- 624 000,00 €**
Centrale Hydro Pont sur l'ognon	2 315 000,00 €	20 000,00 €	- 12 250,00 €				
Ombrières Siège Social SIED 70	200 000,00 €		200 000,00 €				
Rénovation Siège social SIED 70 décret tertiaire	1 300 000,00 €		650 000,00 €	650 000,00 €	- 390 000,00 €		
PV Arc les Gray - autoconso collective	130 000,00 €		130 000,00 €				
PV Vesoul - stade René Hologne	280 000,00 €		280 000,00 €				
PV vente totale	1 648 000,00 €	148 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Station GNV Luxeuil (abandonné)							
PV Courchaton (CCA)			155 000,00 €				
SEM Côte d'or (capital)				200 000,00 €			
Eolien Montbozon			60 000,00 €				
Total	**21 673 000,00 €**	**368 000,00 €**	**6 012 750,00 €**	**8 262 400,00 €**	**- 1 851 900,00 €**	**- 3 106 000,00 €**	**- 324 000,00 €**

Les travaux 2023

SITUATION AU 20/09/2023 DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2023							
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (Budget primitif)	Montant HTVA des travaux proposés le 20/09/2023	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible		Travaux en attente de programmation
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE							
FACE	tranche A/B : renforcement	1 370 000 €	**30 700 €**	1 404 170 €	-34 170 €	-2,49%	**427 200 €**
	tranche A/B : extension	230 000 €	**84 200 €**	225 560 €	4 440 €	1,93%	- €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	710 000 €	**0 €**	738 770 €	-28 770 €	-4,05%	**103 000 €**
	tranche C : aménagement esthétique	770 000 €	**0 €**	771 542 €	-1 542 €	-0,20%	**661 900 €**
Sdpe	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	**0 €**	0 €	0 €	0,00%	- €
	aménagement esthétique A8	860 000 €	**0 €**	870 470 €	-10 470 €	-1,22%	- €
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	500 000 €	**100 800 €**	739 776 €	-239 776 €	-47,96%	- €
	Suppression de cabines hautes	100 000 €	**107 500 €**	107 500 €	-7 500 €	-7,50%	- €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 000 000 €	**399 500 €**	1 664 170 €	335 830 €	16,79%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	300 000 €	**0 €**	409 770 €	-109 770 €	-36,59%	- €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		**6 840 000 €**	**722 700 €**	**6 931 729 €**	**-91 729 €**	**-1,34%**	**1 192 100 €**

Les travaux 2023

On observe :
- un dépassement du programme pour les dissimulations de réseaux : demande de HERICOURT hors appel à projets MDE 2023 (donc financé à seulement 25% par le SIED 70) ;

- une suppression de cabine haute en coordination avec des travaux SICAE Est à VILLERS VAUDEY (qui rentre dans la convention suppression de cabines hautes) ;

- 2 opérations de renforcement impératives : DAMPIERRE-SUR-SALON et MARNAY qui rentrent dans la marge de tolérance habituelle ;

- les travaux d'enfouissement chiffrés, en attente de la candidature des communes à l'appel à projets 2024, s'élèvent à 2 435 800 €.

Les travaux 2023

SITUATION AU 20/09/2023

DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2023

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (Budget primitif)	Montant HTVA des travaux proposés le 20/09/2023	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible		Travaux en attente de programmation

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme (Budget primitif)	Montant HTVA des travaux proposés le 20/09/2023	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible		Travaux en attente de programmation
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :							
S_{EP}	Eclairage public : optimisation	1 000 000 €	**0 €**	691 005 €	308 995 €	30,90%	
	Eclairage public	1 000 000 €	**86 569 €**	977 240 €	22 760 €	2,28%	**170 180 €**
S_{GCT}	Génie civil communications électroniques	1 000 000 €	**73 570 €**	681 700 €	318 300 €	31,83%	**149 660 €**
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		**3 000 000 €**	**160 139 €**	**2 349 945 €**	**650 055 €**	**21,67%**	**319 840 €**

Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (Budget primitif)	Montant HTVA des travaux proposés le 20/09/2023	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible		Travaux en attente de programmation
Participation du SIED 70	**150 000 €**	**36 805 €**	**130 845 €**	**19 155 €**	**12,77%**	**- €**

VILLERS VAUDEY

G 8044

107 500 €

Suppression

Cabine Haute en coordination raccordement producteur

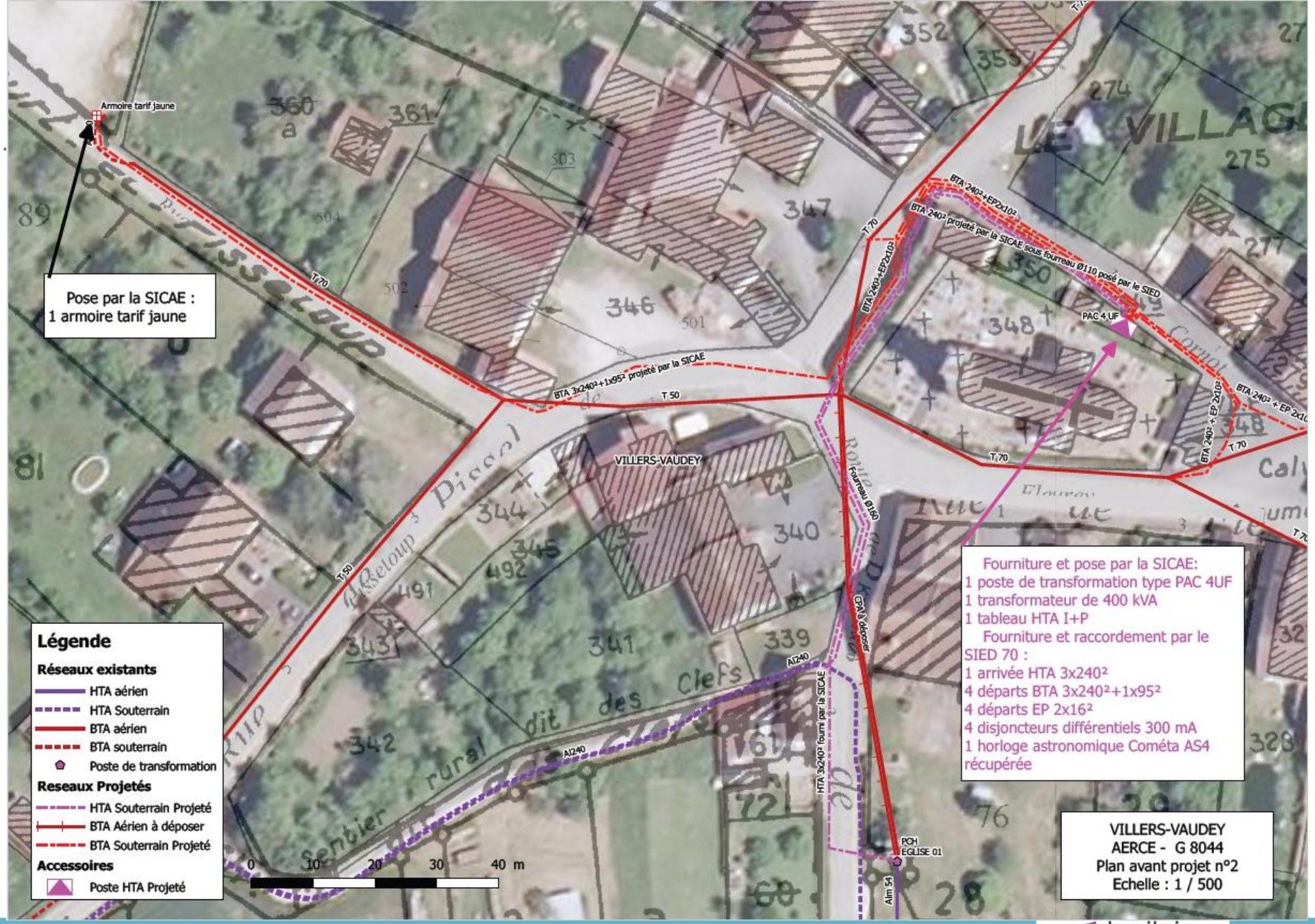

Les travaux 2023

MARNAY

B 9222

Extension IRVE

privée à

MARNAY

82 600 €

Vote du Bureau

Majoration de la dotation FACé 2023

Le FACé a informé les AODE d'une possibilité de majorer le FC 23 (sous-programme enfouissement), déjà attribué, de 30 %. Le montant de la dotation passerait ainsi de 326 k€ à 456 k€.

Avec ce financement supplémentaire et, en respectant les règles des financements croisés, cela représenterait une possibilité de travaux supplémentaires de l'ordre de 300 000 € en dissimulation de réseaux.

Le SIED 70 a demandé l'attribution de la dotation en question.

Si la mesure est acceptée, elle conduirait à une notification de crédits complémentaires vers la mi-octobre.

Avenant conventions appuis communs

L'arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux conditions particulières du déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur les ouvrages basse tension du réseau public de distribution d'électricité est venu préciser les conditions de ce déploiement, en particulier en exonérant les opérateurs du calcul de charge lorsque les appuis aériens du réseau de distribution d'électricité basse tension n'accueillent que les raccordements finals optiques.

L'article 7 de l'Arrêté impose aux parties concernées de mettre à jour les Conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, dites Conventions « appuis communs ».

Avenant conventions appuis communs

L'avenant retranscrit les clauses de l'Arrêté lesquelles sont applicables rétroactivement depuis le 1er janvier 2022, en particulier, l'obligation incombant aux opérateurs d'infrastructure de faire remonter mensuellement aux AODE et aux GRD les données de l'utilisation faite des appuis communs dédiés aux raccordements finals.

La FNCCR et ENEDIS ont convenu avec InfraNum, eu égard à l'organisation spécifique de la construction des raccordements finals, d'une mise en œuvre progressive de cette procédure et de l'introduction d'une attestation d'achèvement de travaux simplifiée.

Avenant conventions appuis communs

Les conventions concernées par cet avenant sont les suivantes :

- Enedis et Orange (convention signée le 02/09/2015, modèle 2015)
- SICAE Est et Orange (convention signée le 30/05/2016, modèle 2015)
- Enedis et HSN, puis HSF (convention signée le 11/07/2016, modèle 2015)
- SICAE Est et HSN, puis HSF (convention signée le 20/07/2018, modèle 2015)
- Enedis et Free (convention signée le 12/12/2018, modèle 2015)
- Enedis et SFR (convention signée le 27/10/2016, modèle 2015)

Vote du Bureau

Appel à projets MDE 2023 lauréats supplémentaires

Le jury de l'appel à projets Maitrise de l'Énergie Bâtiments 2023 s'est tenu le 2 février dernier.

Les plans de financement présentés ne tenaient pas compte du Fonds Vert auquel certaines collectivités candidates pouvaient prétendre. Le Jury n'a donc pu effectuer qu'un classement des projets sans pouvoir calculer le montant de financement possible du SIED 70 pour chacun d'eux.

Ainsi, la liste des projets éligibles avait été arrêtée aux 19 premiers dossiers de la liste.

Suite à la notification des Fonds verts, DSIL et autres subventions aux différents lauréats, les plans de financement ont pu être arrêtés définitivement.

Le nouveau décompte de la consommation des crédits notifiés aux 19 lauréats désignés initialement permet de dégager un disponible de 100 741.50 € sur le million d'euros affecté à cette opération.

Il est proposé au Bureau Syndical de retenir les **3 candidats** suivants sur la liste et d'arrêter la liste définitive des lauréats de l'appel à projets 2023 aux **22 premiers candidats classés** par le jury du 2 février 2023.

CEP	Com'Com	Pays	Collectivité bénéficiaire	Niveau de performance énergétique	Note	CLASSEMENT	Montant dépenses éligibles SIED 70 € HT	Montant à notifier	Taux d'aide
VR	CC DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS	PAYS DES 7 RIVIÈRES	THIEFFRANS	BBC	69,5	20	*67 249,35 €*	*23 437,04 €*	*34,85%*
CC	CC DES HAUTS DU VAL DE SAONE	PAYS VESOUL - VAL DE SAÔNE	CCHVS - COMBEAUFONTAINE	BBC	67,5	21	*70 415,25 €*	*28 166,10 €*	*40,00%*
IB	CC DU PAYS DE LURE	PAYS DES VOSGES SAÔNOISES	VY LES LURE	BBC	67,5	22	*53 023,44 €*	*21 209,37 €*	*40,00%*
CC	CC DES COMBES	PAYS VESOUL - VAL DE SAÔNE	CCC - SCEY/SAONE	RT existant	65	23			#DIV/0!
AG	CC DU TRIANGLE VERT	PAYS DES VOSGES SAÔNOISES	AILLONCOURT	BBC	65	24			#DIV/0!
IB	CC DU PAYS DE LURE	PAYS DES VOSGES SAÔNOISES	ROYE	BBC	65	25			#DIV/0!
VR	CC DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS	PAYS DES 7 RIVIÈRES	VELLEFAUX	BBC	62	26			#DIV/0!
AG	CC TERRES DE SAONE	PAYS VESOUL - VAL DE SAÔNE	VILORY	BBC	60	27			#DIV/0!
AG	CC TERRES DE SAONE	PAYS VESOUL - VAL DE SAÔNE	PURGEROT	BBC	55	28			#DIV/0!
IB	CC DU PAYS DE LURE	PAYS DES VOSGES SAÔNOISES	LA NEUVELLE LES LURE	BBC	55	29			#DIV/0!
IB	CC DU PAYS DE VILLERSEXEL	PAYS DES VOSGES SAÔNOISES	VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS	BBC	55	30			#DIV/0!
AG	CC DES HAUTS DU VAL DE SAONE	PAYS VESOUL - VAL DE SAÔNE	ABONCOURT-GESINCOURT	BBC	50	31			#DIV/0!
CC	CC DES QUATRE RIVIERES	PAYS GRAYLOIS	FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	BBC	47,5	32			#DIV/0!
IB	CC DU PAYS DE LURE	PAYS DES VOSGES SAÔNOISES	FAYMONT	BBC	45	33			#DIV/0!
IB	CC DU PAYS DE VILLERSEXEL	PAYS DES VOSGES SAÔNOISES	GEORFANS	RT existant	40	34			#DIV/0!
VR	CC DU PAYS RIOLAIS	PAYS DES 7 RIVIÈRES	RIOZ	RT existant	35	35			#DIV/0!
IB	CC DU TRIANGLE VERT	PAYS VESOUL - VAL DE SAÔNE	MONTJUSTIN-ET-VELOTTE	BBC	27,5	36			#DIV/0!
IB	CC DU TRIANGLE VERT	PAYS DES VOSGES SAÔNOISES	RIGNOVELLE	RT existant	15	37			#DIV/0!
			TOTAL dossiers retenus					**972 071,01 €**	

Participation au dispositif « les générateurs »

Par délibération n°10 du 30 mars 2022, le Bureau syndical avait approuvé la démarche collective des syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME pour la « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques », désormais appelé « Les générateurs », portée par le SIDEC et autorisé Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

La candidature commune aux huit syndicats membres de l'alliance Bourgogne Franche-Comté a été retenue. Par la suite, un animateur EnR a été recruté en février 2022, puis un second en avril 2023.

Après un an de fonctionnement, le bilan de ce dispositif est très positif à l'échelle de la Haute-Saône avec 60 interventions recensées, en juillet 2023, dans les communes.

Participation au dispositif « les générateurs »

La répartition du financement de ce dispositif pour la 1ère année peut s'établir comme suit :
- ADEME : 43,35%
- Alliance des SE (7*) : 56,65%

*Le SDEY n'a pas rejoint le dispositif la 1ère année.

Le coût de ce dispositif est ainsi arrêté à 7 288,24 € par syndicat d'énergie pour la 1ère année.

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président à mandater cette somme au SIDEC porteur du dispositif pour 2 agents.

Participation au dispositif « les générateurs »

Toutefois, au vu de la demande importante constatée sur le terrain, la charge de travail a été jugée suffisante pour générer le recrutement d'un troisième agent à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté.

L'ADEME envisage un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont l'objectif est d'accompagner les collectivités dans le développement de projets photovoltaïques (PV) et éoliens sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté (phase émergence - début du développement).

Compte tenu de la dimension régionale, de la légitimité des syndicats d'énergie constitués des communes et des délais très serrés, le SYDESL (homologue du SIED 70 en Saône-et-Loire) a porté une candidature au nom des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté, à l'instar de certaines actions déjà mutualisées (groupement d'achat d'énergies, programmes ACTEE…).

Participation au dispositif « les générateurs »

Le programme porte sur 3 ans avec des actions d'animation, de communication et de formation assorti d'un reporting régulier. Il est dimensionné pour la Bourgogne-Franche-Comté, à hauteur de 1 poste d'animation rayonnant sur les 8 départements et mettant en place un programme d'animation, de communication et de formation. Ces actions permettront à terme de mieux identifier les besoins des communes et de les accompagner avec les dispositifs actuels du SIED 70 ou pour les projets de plus grande ampleur à travers l'accompagnement des SEML. Les frais seront partagés entre les syndicats suivant une convention à intervenir.

Au regard des aides financières obtenues, le reste à charge pour le SIED 70 serait de l'ordre de 18 000 € pour l'année 2 et 24 000 € pour l'année 3 au global.

Il est proposé au Bureau syndical d'approuver la démarche collective des syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté pour répondre au nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME porté par le SYDESL et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Vote du Bureau

Chaufferie Moimay – Tarification

Par délibération n°11 du 13 janvier 2023, le Bureau syndical avait validé l'APD et arrêté les tarifs de ce projet à :

R1 = 105 € MWh

R2 = 329 €/URF

sur la base d'une estimation de 1 261 000 € pour l'opération, des subventions à hauteur de 809 700 € et un taux d'emprunt de 3 %.

Ces hypothèses ont été revues suite à la réunion de présentation de l'Avant-projet Définitif (APD) et à la demande de raccorder les particuliers de la rue des Brosses. Le Bureau d'Etudes a remis un nouveau rapport d'APD en mai 2023.

Chaufferie Moimay –Tarification

La chaufferie bois produirait annuellement **721 MWh** (contre 634 MWh), pour une quantité de plaquettes livrées de **257 tonnes** (contre 223 tonnes). Le réseau de chaleur aurait une longueur de **1 125 ml** (contre 834 ml) et desservira **23 sous-stations** (contre 19 précédemment).

L'estimation passe ainsi à **1 254 383 € HT** de travaux (+9% par rapport à la précédente estimation, pour une estimation initiale à 981 000 € HT).

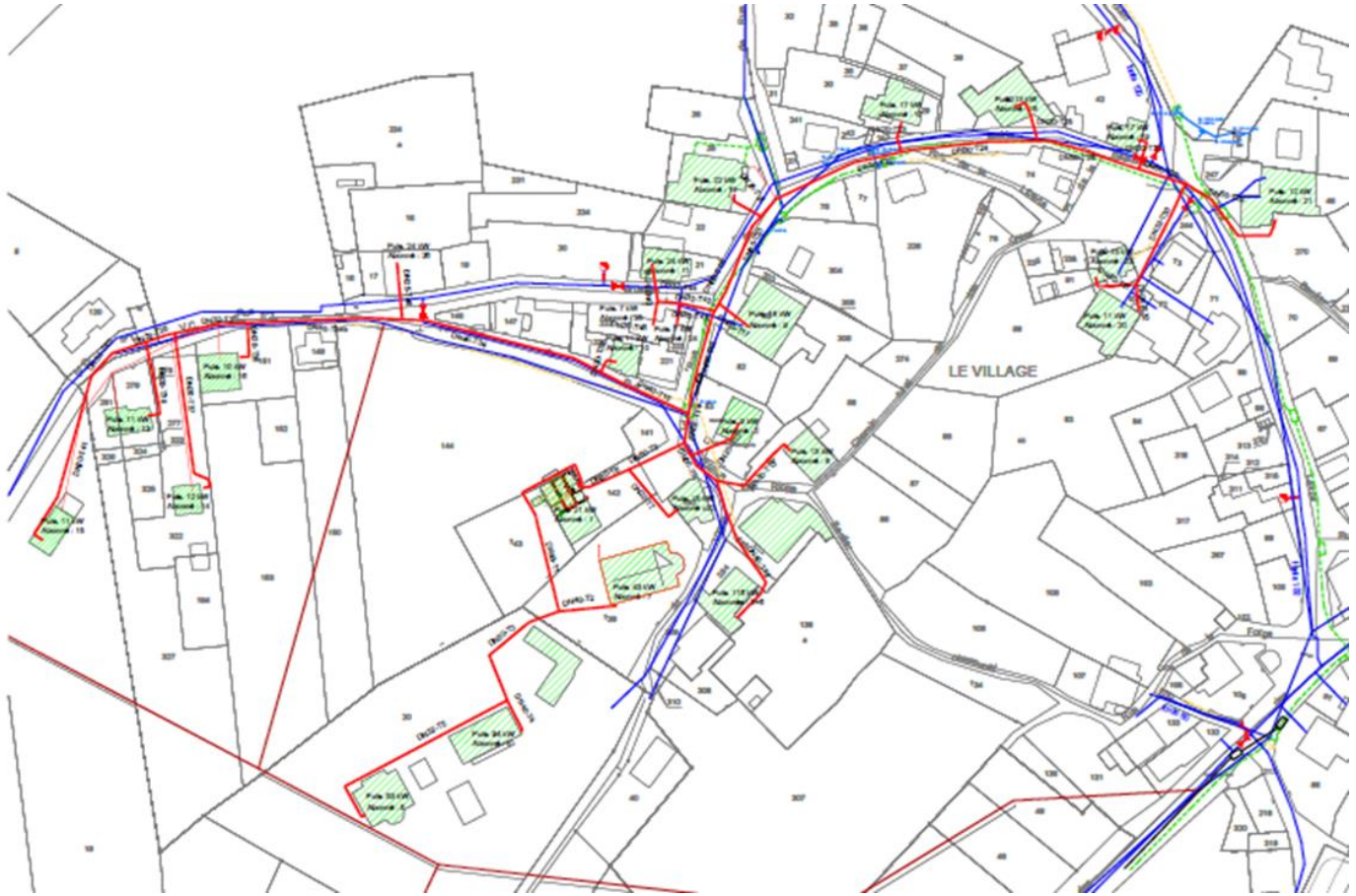

Chaufferie Moimay –Tarification

Pour ce projet, des demandes d'aides ont été sollicités auprès de la Préfecture (DSIL) et de la Région BFC (FEDER).

La Préfecture a informé le SIED 70 que le dossier n'a pas été retenu pour les fonds DSIL 2023 mais fera l'objet d'une nouvelle instruction en 2024.
La demande FEDER a été déposée en mai dernier et est en cours d'instruction.
Une demande au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique est à solliciter auprès de l'ADEME. Ce financement pourrait apporter une aide de 151 200 €.

Il est proposé de ne pas attendre les notifications des aides attendues pour arrêter le nouveau forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la mission de base à 72 127,02 € HT et de redéfinir les tarifs.

Chaufferie Moimay – Tarification

Sur ces nouvelles bases, les tarifs peuvent être calculés comme suit :

- Avec des aides FEDER, CCRT et DSIL :

Tarif du réseau de chaleur de MOIMAY	Montant estimé HTVA de l'opération (1)	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 (2) (3)	Montant HTVA R2 (2) (4)
Avec prêt bancaire (4,0 % sur 20 ans)	1 560 000 €	924 000 € (59%)	82 € / MWh	528 €/URF (5)
Avec prêt du budget principal sur 20 ans				371 €/URF (5)

Dans le cas où le SIED 70 ne fait pas de prêt bancaire, l'économie est estimée à -10 %, avec un prêt bancaire (4%), le surcoût est estimé à 6 %.

- Avec des aides FEDER, CCRT et SIED 70 :

Tarif du réseau de chaleur de MOIMAY	Montant estimé HTVA de l'opération (1)	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 (2) (3)	Montant HTVA R2 (2) (4)
Avec prêt bancaire (4,0 % sur 20 ans)	1 560 000 €	764 000€ (49%)	82 € / MWh	654 €/URF (5)
Avec prêt du budget principal sur 20 ans				457 €/URF (5)

Dans le cas où le SIED 70 ne fait pas de prêt bancaire, le surcoût de la solution réseau de chaleur est estimé à 0 %, contre 20 % avec un prêt bancaire (4%).

Il est proposé au Bureau Syndical de définir les tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés à ce stade.

Vote du Bureau

Chaufferie APREMONT – APD - Tarifs

La commune d'Apremont a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir les bâtiments du SIVM la Tenise (école, périscolaire) et la salle des fêtes d'Apremont.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à EVI et à Petin Henry, ce dernier est qualifié RGE, par marché notifié le 5 janvier 2023.

Le BET EVI a remis l'APD (Avant-Projet Définitif) en juillet 2023 suite à un APS (Avant Projet Sommaire) d'avril 2023.

Il est retenu une solution avec 1 chaudière bois de 60 kW et une chaudière fioul en appoint/secours de 120 kW. La chaufferie fonctionnera uniquement durant la saison de chauffe. Le dimensionnement du silo permettra une autonomie de 9 jours avec une prévision d'une quinzaine de livraisons par an.

Chaufferie APREMONT - APD - Tarifs

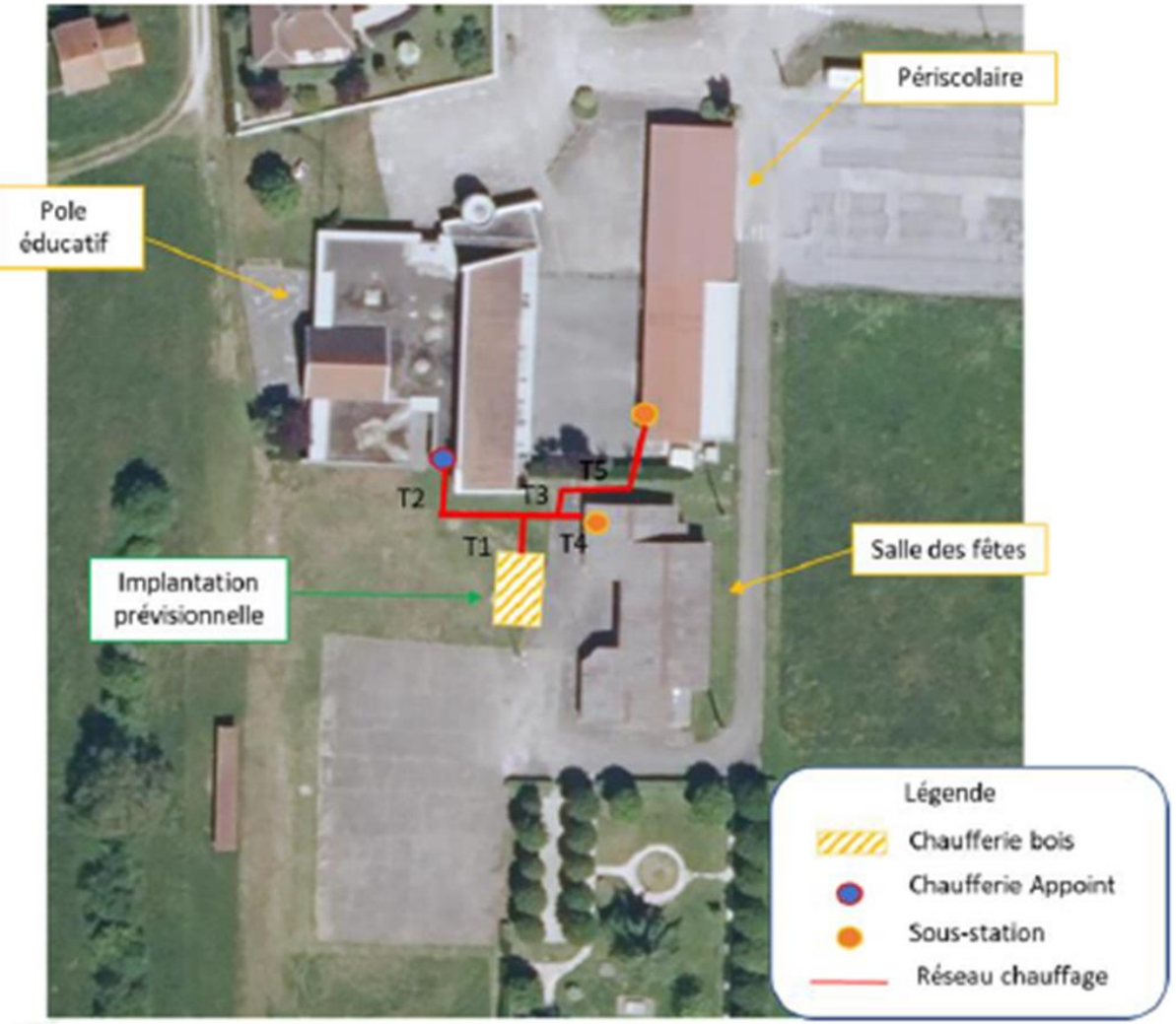

La chaufferie bois produira annuellement 132 MWh, pour une quantité de plaquettes livrées de 50 tonnes.

Le réseau de chaleur aura une longueur de 176 ml et desservira 3 sous-stations.

A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à 287 110 € HT.

Il est proposé de ne pas attendre la notification des aides attendues pour arrêter le nouveau forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la mission de base et définir les tarifs .

Chaufferie APREMONT - APD - Tarifs

Il est rappelé que le marché de maitrise d'œuvre pour la réalisation de la chaufferie biomasse a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et le programme des travaux. Le montant du forfait provisoire de la mission de base (hors OPC) est de 33 964,44 € établi sur une enveloppe de travaux prévisionnelle de 191 000 € HT.

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase.

Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élève à 51 055,13 € HT en application de l'article 8.1.2 du CCAP.

Il est indiqué que le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie s'élève à 70 095 € HT.

Chaufferie APREMONT - APD - Tarifs

Le calcul du coût du service de distribution de la chaleur pour le réseau de chaleur d'Apremont, établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides (DSIL CCRT, SIED70) et estimé (taux d'emprunt, coût des combustibles) est le suivant :

Tarif du réseau de chaleur d'APREMONT	Montant estimé HTVA de l'opération (1)	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 (2) (3)	Montant HTVA R2 (2) (4)
Avec prêt bancaire (4,0 % sur 20 ans)	358 000 €	228 314 € (64%)	109,17 € / MWh	76 €/URF (5)
Avec prêt du budget principal à 0% sur 20 ans				108 €/URF (5)

Dans le cas où le SIED 70 ne fait pas de prêt bancaire, le surcoût de la solution réseau de chaleur est estimé à 8%, contre 24% avec un prêt bancaire (4%).

Il est proposé au Bureau syndical de définir les tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés à ce stade.

Vote du Bureau

Construction réseaux de chaleur – gestion du risque

Cas de Moimay :

Forfait définitif de Moe : 72 127,02 € HT
Déjà validé : APD+PC 25 549,41 € HT
Phase PRO lancée : 18 439,43 € HT (8 semaines)

Si le projet ne sort pas : estimation des pertes :

44 028,84 € (APD, PC, PRO)
219,52 € (5 % du forfait de rémunération restant, 4 390,34 €)
9 988,03 € (1ère étude de Moe)
2 885,00 € (Contrôle technique et SPS)
2 550,00 € (études géotechniques)
59 671,39 € HT

Si le projet est réduit : risque de négociation (faible) pour la partie PC et PRO.

Construction réseaux de chaleur – gestion du risque

Cas de Apremont :

Forfait définitif de Moe : 51 055,13 € HT
Déjà validé : APD+PC 14 487,03 € HT
Phases PRO lancées : 10 608,79 € HT (5 semaines)

Si le projet ne sort pas : estimation des pertes :

25 095,82 € (APD, PC, PRO)
73,28 € (5 % du forfait de rémunération restant, 1 465,61 €)
2 505,00 € (Contrôle technique et SPS)
1 254,00 € (relevé topographique)
2 550,00 € (études géotechniques)
31 478,10 € HT

Construction de réseaux de chaleur – adhésion usagers

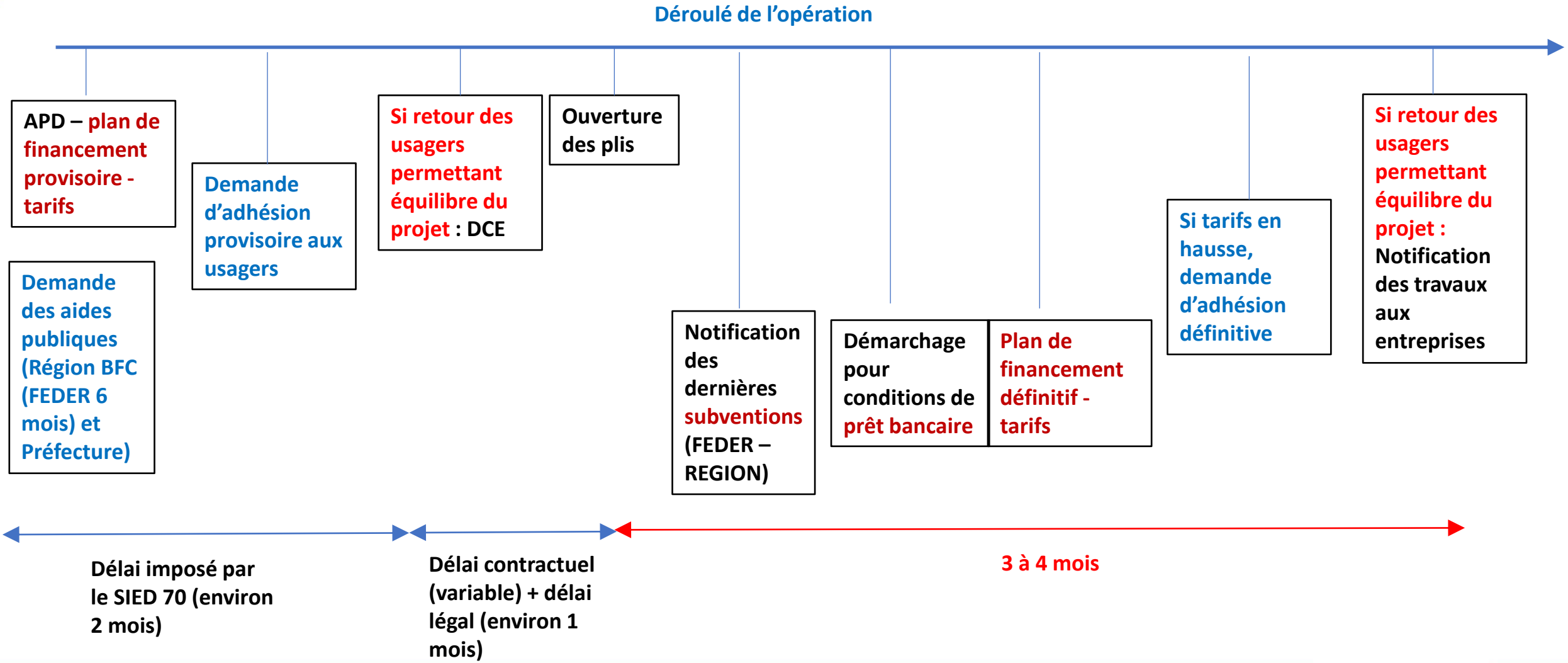

Construction de réseaux de chaleur – trésorerie

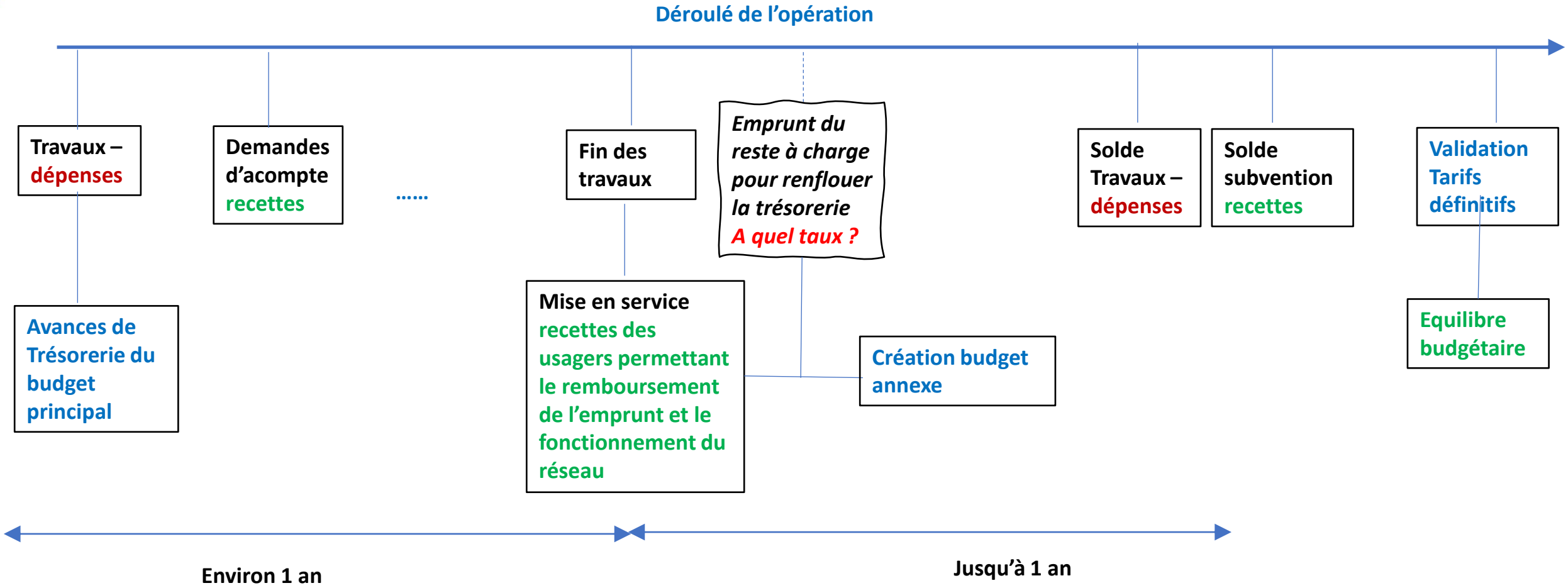

Candidature à ACTEE Chêne

Dans le cadre de groupements de l'Alliance des syndicats d'énergie de Bourgogne Franche Comté, le SIED 70 a déjà répondu avec succès à l'appel à manifestions d'intérêt des programmes ACTEE– CEDRE et ACTEE2-SEQUOIA.

Il est proposé de poser une nouvelle candidature de Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté, pour le nouveau programme ACTEE+ (Chêne). Ce programme ACTEE, déposé par la FNCCR, porteur principal, et, EDF, porteur associé et financeur obligé, a pour ambition d'accélérer l'efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités et de remplacer les énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le SICECO, Territoire d'énergie Côte-d'Or, est désigné coordonnateur du groupement des huit syndicats d'énergies.

Candidature à ACTEE Chêne

Subventions attendues :

Lot 1 - ressources humaines (40%) :

- 140 000 € en ressources humaines (3 postes d'économe de flux pendant 3 ans) ;

Lot 2 - outils de mesure (50%) :

- 6 000 € pour des nouveaux matériels de mesures ;

Lot 3 - études énergétiques (50%) :

- 48 000 € pour les études de substitution des énergies fossiles (+30%) ;
- 200 000 € pour les audits énergétiques des bâtiments tertiaires (+15% pour les communes rurales + 30 % sur bâti scolaire) ;
- 20 000 € pour les simulations thermiques dynamiques (+15% pour les communes rurales + 30 % sur bâti scolaire) ;

Lot 4 - études de maîtrise d'oeuvre (35 €/m2 de SHON):

- 60 000 € pour le financement des études techniques et maîtrise d'œuvre pour les projets de rénovation BBC (+ 5 €/m2 pour communes rurales, + 5€/m2 pour bati scolaire).

Vote du Bureau

PV COISEVAUX – avenant à la convention

Par délibération n°4 du 16 novembre 2022, le Bureau syndical a approuvé le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la Maison des arts et Loisirs de COISEVAUX et autorisé Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Suite à cette décision, il a été observé l'état de dégradation avancé de la toiture terrasse du bâtiment, qui présente un risque d'infiltration avant la fin de la convention signée avec la commune de Coisevaux (20 ans).

Un chiffrage de la réfection de cette toiture a été réalisé qui porte à 35 263 € HT le montant des travaux de rénovation.

La commune ne disposant pas des crédits nécessaires pour cette réfection, il est proposé de réaliser ces travaux préalablement à la mise en place des panneaux photovoltaïques sous maîtrise d'ouvrage du SIED 70, la commune de Coisevaux renonçant alors à sa part de bénéfices prévue sur la durée de la convention initiale.

PV COISEVAUX – avenant à la convention

Caractéristiques générales

Coût de l'installation	49 670 €HT
Coût d'étude de structure	1 250 €HT
Coût de raccordement	782 €HT
Coût tranchée + RVRAT	4 800 €HT
refection étanchéité	35 263 €HT
Montant total d'investissement	91 765 €HT

Subvention	€HT

Surface toiture	450 m²
Surface PV	132 m²
Puissance PV	36 kWc
Puissance onduleur	32 kVA

Montant à emprunter	91 765 €HT
Taux d'emprunt	0,00%
Nombre d'annuités	20
Annuité	4 588 €HT

Hypothèses d'indexation

Indexation de la production	0,4 %/an
Indexation du tarif d'achat	1,0 %/an
Indexation des charges annuelles	1,0 %/an

Compte prévisionnel de résultats — *Maison des arts et des loisirs* — *COISEVAUX*

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	Année 16	Année 17	Année 18	Année 19	Année 20	CUMUL sur 20 ans
Tarif d'achat de l'électricité (€HT/kWh)	0,1458	0,1473	0,1487	0,1502	0,1517	0,1532	0,1548	0,1563	0,1579	0,1595	0,1611	0,1627	0,1643	0,1659	0,1676	0,1693	0,1710	0,1727	0,1744	0,1761	0,1603
Production d'électricité (kWh)	35 460	35 318	35 177	35 036	34 896	34 756	34 617	34 479	34 341	34 204	34 067	33 931	33 795	33 660	33 525	33 391	33 257	33 124	32 992	32 860	682 886
Vente d'électricité (€HT)	5 170	5 201	5 232	5 263	5 294	5 326	5 358	5 390	5 422	5 454	5 487	5 519	5 552	5 585	5 619	5 652	5 686	5 720	5 754	5 788	109 471
Contrat de maintenance	439	443	447	452	456	461	465	470	475	480	484	489	494	499	504	509	514	519	525	530	9 655
Contrat d'assurance	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	108	109	110	111	112	113	114	115	2 102
Accès au réseau (TURPE)	32	32	32	33	33	33	34	34	34	35	35	35	36	36	36	37	37	37	38	38	695
CFE	30	30	31	31	31	32	32	32	32	33	33	33	34	34	34	35	35	36	36	36	661
IFER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités emprunt (capital+intérêts)	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	91 765
Charges d'exploitation (€HT)	5 184	5 190	5 196	5 202	5 208	5 214	5 220	5 227	5 233	5 240	5 246	5 253	5 259	5 266	5 273	5 280	5 287	5 294	5 301	5 308	104 878
Bénéfice brut (€ HT)	-14	11	36	61	86	112	137	163	189	215	241	267	293	319	346	372	399	426	453	480	4 593
Solde cumulé bénéfice brut (€HT)	-14	-3	34	95	181	293	430	593	782	996	1 237	1 504	1 796	2 116	2 462	2 834	3 233	3 659	4 112	4 593	4 593

Vote du Bureau

IRVE – appel à projets FACé

Premier bilan des bornes rapides :

Pour mémoire :

8 installées (FJT Pusey, Frotey les Vesoul (Eurotel), Rioz, Corre, Combeaufontaine, Lyoffans, La Chapelle les Luxeuil, Echenans)

la 9ème (Bonboillon) **en cours d'installation**

la 10ème initialement prévue à Ancier, a été proposée à Intermarché La Vaugine
(investissement sur fonds propres)

IRVE – appel à projets FACé

D'une durée moyenne de 27 minutes, le nombre de recharges des bornes rapides est en forte évolution depuis les mises en service.

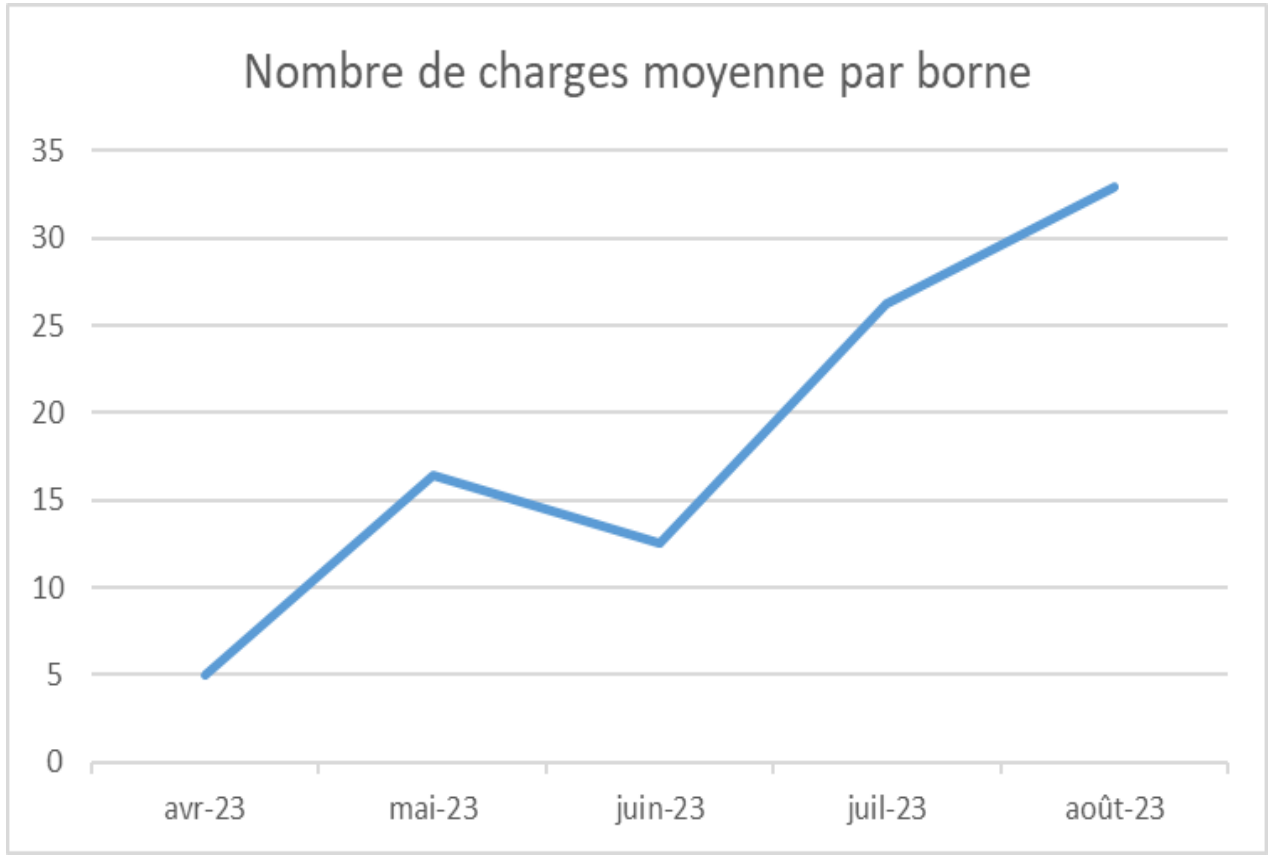

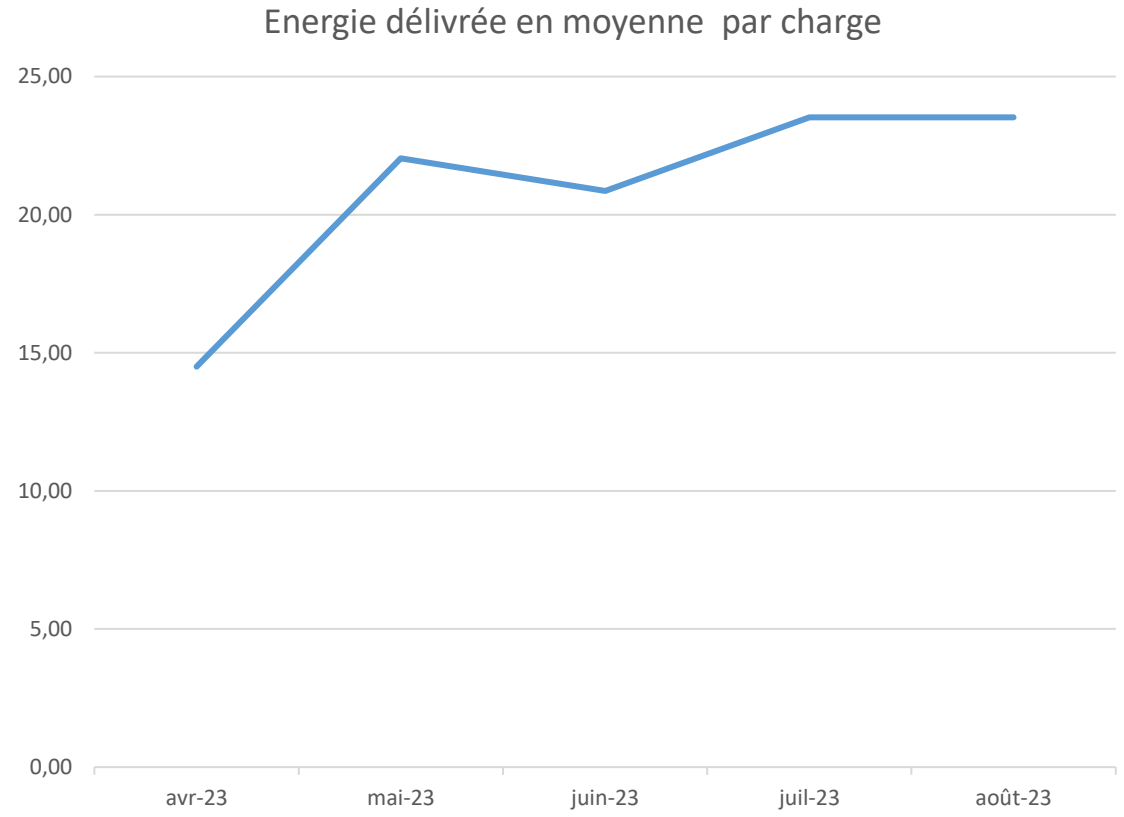

IRVE – appel à projets FACé

Contrairement aux bornes accélérées où les riverains sont les principaux usagers, la forte disparité d'usagers des bornes rapides démontre une forte itinérance.

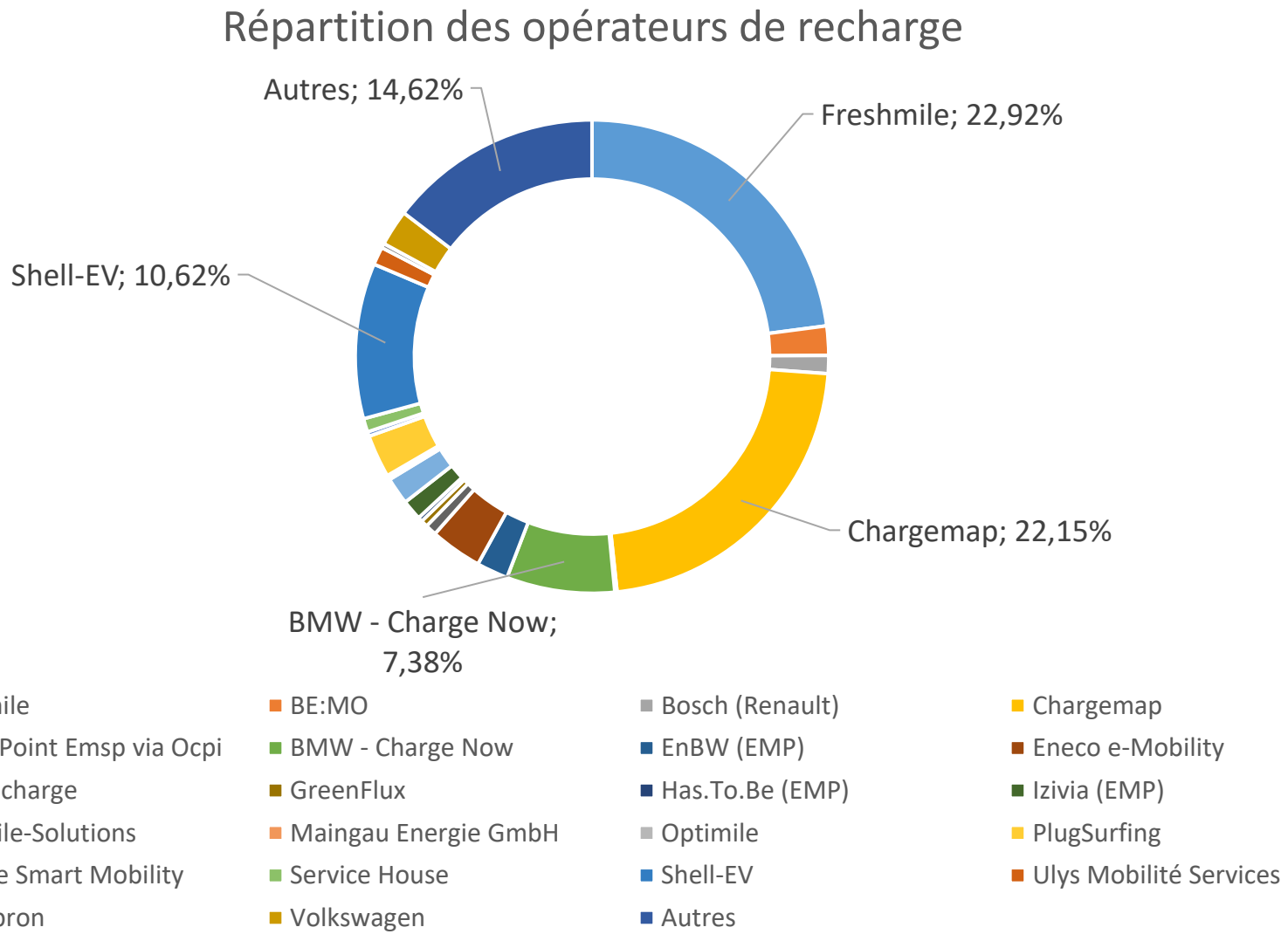

IRVE – appel à projets FACé

Le FACé a lancé un appel à projets pour de la transition énergétique et solutions innovantes, et notamment le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le SIED 70 prévoit ainsi un troisième déploiement de bornes de recharge dans les communes rurales et a déposé sa candidature.

Pour mémoire, le Schéma de Cohérence Régional prévoit l'installation 34 nouveaux points de charge supplémentaires rapides et 92 accélérés à l'horizon 2025.

IRVE – appel à projets FACé

En fonction des besoins recensés, le syndicat envisage donc l'installation de :

- **8 nouvelles bornes de recharge rapide** (150 kW DC). Ces bornes, complémentaires aux bornes rapides déjà installées, pourraient être installées le long des axes majeurs du département dans les communes de :

  - PESMES, à proximité de la RD 475 (axe Vesoul-Dole),
  - GY, à proximité de la RD 474 (axe Vesoul-Gray-Dijon),
  - DAMPIERRE-SUR-SALON, à proximité de la RD 70 (axe Gray-Combeaufontaine),
  - ANCIER, à proximité de la RD 474 (axe Vesoul-Gray-Dijon). Cette borne, prévue au programme 2021, serait décalée sur le nouvel appel à projets 2023, compte tenu d'un retard d'aménagement envisagé par la municipalité,
  - VELLEMINFROY à proximité de la RN 19 (axe Vesoul-Belfort),
  - MALVILLERS, à proximité de la RN 19 (axe Vesoul-Langres),
  - MELISEY, dans le secteur touristique des Milles Etangs,
  - VILLERSEXEL, à proximité de la RD 9 (axe Vesoul-Aire urbaine Montbéliard).

IRVE – appel à projets FACé

- **6 nouvelles bornes de recharge accélérées** (22 kW AC et 25 kW DC). Ces bornes, complémentaires aux bornes accélérées déjà installées, pourraient être placées à proximité des sites touristiques les plus fréquentés du département dans les communes de :

  - RAY-SUR-SAÔNE, à proximité du Château,
  - PASSAVANT-LA-ROCHERE, à proximité de la Verrerie d'Art de la Rochère,
  - HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, à proximité de la Maison de la nature du Parc régional et du Musée de la Montagne à Château-Lambert,
  - ORICOURT, à proximité du Château-Fort,
  - PLANCHER-LES-MINES, à proximité de la station de ski de la Planche des Belles Filles fréquemment utilisée comme arrivée du Tour de France,
  - SCEY-SUR-SAONE, centre bourg, cité comtoise de caractère.

IRVE – appel à projets FACé

- De plus, **3 bornes de recharge accélérées** (2x22 kW AC) **existantes depuis 2017 seraient à redéployer** (Combeaufontaine, Frotey-les-Vesoul et Rioz) vers Intermarché Gy, Villersexel et Vy-les-Filain. En effet, il importe de prendre rapidement position sur ces sites commerciaux qui sont soumis à obligation d'équipement réglementaire d'ici 2025 et où la demande ira en progression.

- Enfin, à l'issue du déploiement des nouvelles bornes, **4 bornes de recharge accélérées** (2x22 kW AC) **existantes depuis 2017 seraient à nouveau à redéployer** (Pesmes, Dampierre-sur-Salon, Villersexel et Melisey) en plus de 2 des bornes citées ci-dessus. En revanche, ces équipements seraient réinstallés, à terme, dans des communes urbaines les plus denses en terme de population et d'habitat vertical. (Fougerolles, Intermarché Navenne, Lure, Gray (place Boichut ?), Luxeuil, Vesoul).

Les coûts correspondants à leurs reposes et leurs raccordements ne peuvent pas être intégrés dans l'appel à Projets Facé.

IRVE – appel à projets FACé

Plan de financement envisagé :

	Bornes rapides 150kW	Bornes accélérées AC/DC 22-24 kW	Ré-installation de 3 bornes accélérées	Total
Coût moyen	811 039,12 €			811 039,12 €
Coût moyen		198 434,22 €		198 434,22 €
Coût moyen			40 171,80 €	40 171,80 €
Maîtrise d'œuvre	77 048,72 €	18 851,25 €	3 816,32 €	99 716,29 €
Branchement 192 kVA	32 144,00 €			32 144,00 €
Branchement 36 kVA		13 260,00 €	6 630,00 €	19 890,00 €
Dépose raccordement			5 950,00 €	5 950,00 €
Réfaction TURPE	- 12 857,60 €	- 5 304,00 €	- 2 652,00 €	- 20 813,60 €
Sous total	907 374,24 €	225 241,47 €	53 916,12 €	1 186 531,83 €
Imprévus	45 368,71 €	11 262,07 €	2 695,81 €	59 326,59 €
TOTAL HT	**952 742,95 €**	**236 503,54 €**	**56 611,93 €**	**1 245 858,42 €**

ADVENIR	154 400,00 €	31 800,00 €		186 200,00 €
Subvention du Facé	**60%**	**65%**	**80%**	**61,86%**
	571 645,77 €	**153 727,30 €**	**45 289,54 €**	**770 662,61 €**
Fonds propres du Syndicat	226 697,18 €	50 976,24 €	11 322,39 €	288 995,81 €
	23,79%	21,55%	20,00%	23,20%

IRVE – appel à projets FACé

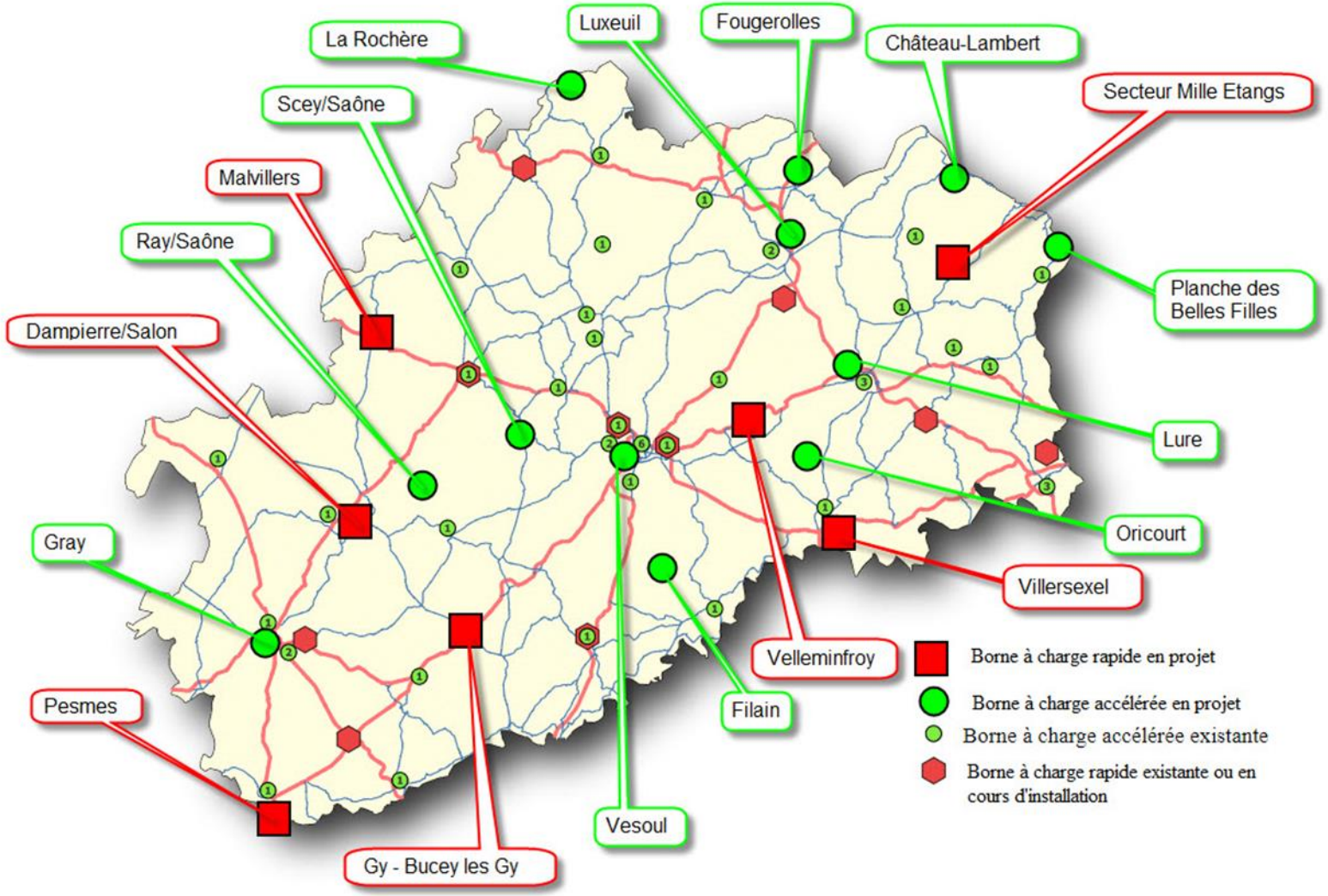

Vote du Bureau

Questions diverses

- Rénovation du siège social :

Cette rénovation découle des obligations du décret tertiaire et des problèmes récurrents de chauffage que connait ce bâtiment.

Un audit énergétique a été lancé. A réception de ce dernier, le programme de travaux suivant est proposé :

n° préco	Travaux	Investissement (€ HT)
Lot Gros œuvre		**33 850,00 €**
	Tranchée raccordement installation photovoltaique	
	Démontage des dalles périphériques et décaissement périphérique pour ITE	
	Création local chaufferie extérieur (Groupe géothermique)	
Lot platrerie / isolation		**90 000,00 €**
1	Isolation du faux-plafond avec plénum ventilé : R > 7,5 m².K/W biosourcé + sur-ventilation du plénum	

Questions diverses

	Lot ITE	**136 650,00 €**
4	Isolation Thermique par l'Exterieur : R > 4 m².K/W (polystyrène + fixation + enduit finition + y compris embrasure des menuiseries) limité à 15 cm du sol	
	Isolation Thermique par l'Exterieur : R > 4 m².K/W (isolant imputrécible/non capilaire en sous bassement + fixation + enduit) - Suppression Pont Thermique	
Lot Menuiseries extérieures		**174 960,00 €**
5	Rénovation des menuiseries : Remplacement des joints deffectueux sur l'ensemble des menuiseries (y compris démontage/remontage menuiseries) + remplacement des Hublots façade Sud Ouest (Ug < 1,1)	
6	Remplacement des portes pleines : Remplacement des 2 portes de secours par des modèles étanches, conforme à la règlementation secours et isolante.	
7	Remplacement des lanterneaux polycabornate en toiture	
19	Installation de brise-soleils avec sun tracking sur les menuiseries des façades + brise-soleils fixe sur la verrière	
Lot Chauffage Ventilation Climatisation		**420 700,00 €**
8	Programmation horaire des systèmes de renouvellement d'air	
9	Dépose VMC existante / fourniture et pose d'une VMC à détection de présence dans les sanitaires (350 m3/h) - y compris canalisation rigide isolé + bouche à détection de présence	
10	Dépose CTA existante / Remplacement de la CTA pour une CTA double flux à haut rendement avec by-pass et batterie hydraulique	
22	Mise en place d'un système de rafraichissement adiabatique	
13	Dépose du système de chauffage existant (y compris canalisation) / Mise en place de 4 réseaux secondaire autonome (Façade Nord Est - Façade Nord Ouest - Façade Sud Est - Façade Sud Ouest + Patio) Mise en place de 34 ventilo-convecteurs par des cassettes plafonnières avec régulations individuelle et centralisée	
15	Création de 7 sondes de 100 m de profondeur pour une puissance thermique de 35 kW	
15	Installation d'une PAC Eau/Eau dans le futur local chaufferie d'environ 42 kW	
Lot électricité		**33 000,00 €**
17	Relamping LED avec détection de présence et gradation lumineuse	

Questions diverses

Lot couverture		**34 000,00 €**
20	Application d'une peinture Cool Roof en toiture	
Lot aménagement extérieur		**11 500,00 €**
	Végétation (feuillus) partie Sud Est / Sud Ouest	
	Demontage et remontage du grillage entre la parcelle OT-251 et la parcelle OT-252 pour passage des engins de chantier suite à implantation des ombrières solaires (autorisation préalable avec l'entreprise parcelle OT-252)	
	Deplacement des arbres le long de la parcelle OT-252 pour passage du circuit d'alimentation des sondes géothermique	
	Revégétalisation des sols suite passage des engins de chantier	
Lot Photovoltaique		**220 000,00 €**
23	Installation d'ombrières solaires 100 kWc (Autoconsommation)	
SOUS TOTAL travaux		**1 154 660,00 €**

	Conception		
	MOE + Economiste + BET fluides		115 466,00 €
	+ Etude Thermique+ commissionnement		1 500,00 €
	Etude faisabilité pour géothermique (INDDIGO) -commandée		7 000,00 €
	CT		3 000,00 €
	SPS		3 000,00 €
	Test amiante		Néant
SOUS TOTAL ingénierie		**129 966,00 €**	
TOTAL		**1 284 626,00 €**	

La consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre est prévue sur ces bases.

Questions diverses

- A ce stade, les financements envisagés sont les suivants :

		Avec FEDER (TTS 60%)		Hors FEDER (TTS 80%)	
	Montant éligible	Taux (%)	Subvention	Taux (%)	Subvention
ADEME	7 000,00 €	70%	4 900,00 €	70%	4 900,00 €
COT ADEME			52 000,00 €		52 000,00 €
FEDER-FSE (2021-2027)	855 310,00 €	50%	427 655,00 €	0%	- €
DSIL	908 266,00 €	16%	142 143,63 €	30%	272 479,80 €
Fonds spécifique PREFECTORAL (Fonds Vert)	908 266,00 €	16%	142 234,46 €	30%	272 479,80 €
Autofinancement	1 281 626,00 €	40%	512 692,92 €	53%	679 766,40 €
TOTAL	1 281 626,00 €		1 281 626,00 €		1 281 626,00 €

Questions diverses

Ordre du jour du prochain comité :

- *Avenant contrat de concession Enedis et EDF : Plan Pluriannuel d'Investissement.*
- *Nouvelle convention article 8.*
- Création d'un poste d'adjoint administratif (service MDE-EnR).
- *Création de 3 postes économe de flux (service MDE-EnR).*
- Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle.
- Décision modificative Budget Principal (remboursement trop perçu participations).
- Décision modificative Budget annexe IRVE (FIMO).
- Décision modificative Prestations de services (éclairage public).
- SEM - constitution filiales.
- Questions diverses.

Syndicat Intercommunal d'Énergie
Du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL

Tél : 03 84 77 00 00

E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr